

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil tenue le **lundi 17 juin 2024 à 19 h** à la mairie située au 110, rue des Loisirs à Saint-Pierre-les-Becquets.

À laquelle sont présents :

Monsieur Eric Dupont, maire
Monsieur Claude Durand, conseiller siège no 1
Monsieur Jean-Lorrain Lafond, conseiller siège no 2
Monsieur Yvon Potvin, conseiller siège no 3
Monsieur Gilles Marchand, conseiller siège no 4
Monsieur Michaël Tousignant, conseiller siège no 5

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Eric Dupont.

Est également présente :

Madame Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière.

Est absent :

Monsieur Louis-Vincent Legault, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 3.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligation au montant de 2 994 000 \$ qui sera réalisé le 28 juin 2024
 - 3.2 Soumissions pour l'émission d'obligations
4. **RÉSEAU ROUTIER**
 - 4.1 Achat d'une tarière
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne que l'avis de convocation a été transmis conformément aux dispositions de l'article 152 du Code municipal, ce que le conseil constate. De plus, les membres du conseil présents indiquent que tous les membres du conseil, pouvant légalement siéger, ont reçu leur avis de convocation conformément aux dispositions de l'article 153 dudit code.

La séance est ouverte à 19 heures par monsieur le maire Eric Dupont.

159-06-2024

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand
APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

160-06-2024

3.1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligation au montant de 2 994 000 \$ qui sera réalisé le 28 juin 2024

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 994 000 \$ qui sera réalisé le 28 juin 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2021-252	2 324 165 \$
2021-252	669 835 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 2021-252, la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 juin 2024;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 28 juin et le 28 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne
1780, AVENUE DES HIRONDELLES
BECANCOUR, QC
G9H 4L7

8. Que les obligations soient signées par le maire et l) greffière-trésorière ou trésorière. La Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2021-252 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 juin 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

161-06-2024

3.2. Soumissions pour l'émission d'obligations

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2021-252, la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 juin 2024, au montant de 2 994 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BMO NESBITT BURNS INC.

92 000 \$	4,00000 %	2025
97 000 \$	4,00000 %	2026
101 000 \$	4,00000 %	2027
106 000 \$	4,10000 %	2028
2 598 000 \$	4,20000 %	2029

Prix : 99,09200

Coût réel : 4,40581 %

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

92 000 \$	4,50000 %	2025
97 000 \$	4,25000 %	2026
101 000 \$	4,05000 %	2027
106 000 \$	4,00000 %	2028
2 598 000 \$	4,00000 %	2029

Prix : 98,29000

Coût réel : 4,41861 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

92 000 \$	4,40000 %	2025
97 000 \$	4,25000 %	2026
101 000 \$	4,15000 %	2027
106 000 \$	4,10000 %	2028
2 598 000 \$	4,10000 %	2029

Prix : 98,68300

Coût réel : 4,42145 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

92 000 \$	4,55000 %	2025
97 000 \$	4,15000 %	2026
101 000 \$	4,05000 %	2027
106 000 \$	4,05000 %	2028
2 598 000 \$	4,05000 %	2029

Prix : 98,00746

Coût réel : 4,53447 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 994 000 \$ de la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. RÉSEAU ROUTIER

162-06-2024

4.1. Achat d'une tarière

ATTENDU qu'une tarière est nécessaire pour l'installation des poteaux de rues;

ATTENDU que tous les poteaux de noms de rues sont à changer cette année;

ATTENDU que Mécanique Yvon Cossette a déposé une estimation du prix pour la tarière au montant de 1 109,95 \$ plus taxes et pour une mèche de 3 pouces au prix de 337,95 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'achat de la tarière au prix de 1 109,95 \$ plus taxes ainsi qu'une mèche de 3 pouces au prix de 337,95 \$ plus taxes auprès de Mécanique Yvon Cossette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

163-06-2024

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. Eric Dupont, maire

**Mme Martine Lafond, directrice
générale et greffière-trésorière**